

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 06 JUILLET 2023

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 30 - Procurations : 8

Rappel des dates : Convocation : 30/06/2023 - Affichage : 30/06/2023

Le six juillet deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de Tresson sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	BOUCHE Jean-Marie	X		
CONNERRE	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André			X
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir à Dominique CHARPENTIER - 30/06/2023	
COUDRECIEUX	FOULON Tony		Pouvoir à Nathalie CHAILLOUX - 06/07/2023	
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	BREBION Patrick (suppléant)	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony			X
	MACÉ Mélanie			X
	FOUQUET Stéphane			X
	PLAIS Mickaël			X
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine		Pouvoir à Vincent GODEFROY - 06/07/2023	
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles		Pouvoir à Franck FLOQUET - 30/06/2023	
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien	X		
	CHATEAU Françoise		Pouvoir à Damien CHRISTIANY - 01/07/2023	
	CHESNEAU Jean-Claude			X
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAGNES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette		Pouvoir à Michel FROGER - 30/06/2023	
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude		Pouvoir à Isabelle LEMEUNIER - 03/07/2023	
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane			X
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		
	LAUDE Jean-Yves		Pouvoir à Christophe PINTO - 06/07/2023	

Monsieur Raymond ESNAULT est élu secrétaire de séance.

Objet : création de postes permanents au sein du service Enfance-Jeunesse
Délibération n° 2023-116

Lors de son Débat d'Orientations Budgétaires 2021, le Conseil communautaire a acté la réduction progressive de la précarité de la majorité des agents d'animation du service Enfance-jeunesse. Cette volonté a d'ailleurs fait l'objet d'une inscription au sein des Lignes directrices de gestion de la Communauté de communes, adoptées lors du Comité technique du 12 mars dernier.

Ce processus de dé-précarisation doit avoir lieu en trois phases. Dans le cadre de la première phase, il a été proposé de créer 11 postes permanents d'adjoints d'animation à compter du 1er septembre 2021. Lors de la seconde phase, il a été proposé de créer, à compter du 1er septembre 2022, douze postes permanents ainsi qu'un treizième pour la mutation d'un agent actuellement en disponibilité et employé comme contractuel.

Nous sommes aujourd'hui dans la troisième phase. Il est proposé de créer, à compter du 1er septembre 2023, dix postes permanents ainsi que quatre autres pour la pérennisation des 4 postes de secteur nord ou sud pour assurer les remplacements des agents absents sur leur secteur et ainsi assurer une continuité du service.

Les postes en temps de travail hebdomadaire sont les suivants :

Emploi	Grade	Nombre d'heures hebdomadaires	Site cible
Agent d'animation	Adjoint territorial d'animation	29h30	Montfort le Gesnois
Agent d'animation	Adjoint territorial d'animation	26h30	Montfort le Gesnois
Agent d'animation	Adjoint territorial d'animation	28h	Montfort le Gesnois
Agent d'animation	Adjoint territorial d'animation	16h	Savigné l'Evêque
Agent d'animation	Adjoint territorial d'animation	24h	St Célerin
Agent d'animation	Adjoint territorial d'animation	27h	Torcé en Vallée
Agent d'animation	Adjoint territorial d'animation	29h	Ardenay sur Mérisse
Agent d'animation	Adjoint territorial d'animation	23h	Volnay
Agent d'animation	Adjoint territorial d'animation	29h	Ardenay sur Mérisse
Agent d'animation	Adjoint territorial d'animation	29h	Connerre

Emploi	Grade	Nombre d'heures hebdomadaires	Site cible
Agent d'animation	Adjoint territorial d'animation	16h	Secteur Nord
Agent d'animation	Adjoint territorial d'animation	16h	Secteur Nord
Agent d'animation	Adjoint territorial d'animation	16h	Secteur Sud
Agent d'animation	Adjoint territorial d'animation	16h	Secteur Sud

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu le rapport présenté par le Vice-Président en charge des ressources humaines,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- **CREENT** à compter du 1er septembre 2023, quatorze postes permanents d'agents d'animation à temps non-complet comme indiqué dans le tableau ci-dessus, sur le grade d'adjoint d'animation territorial.
- **MODIFIENT** le tableau des emplois et des effectifs en conséquence ;
- **DISENT** que le Président, le directeur général des services et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 11 juillet 2023,

Le Président,
André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Affichage :

du :